



COMMUNIQUE

La CGC-Douanes, invitée à signer le protocole d'accord le 17 mai 2019 à Bercy, se réjouit de l'accord unanime de l'ensemble des organisations syndicales douanières représentatives, à l'issue d'une mobilisation d'ampleur et sans précédent depuis plusieurs années.

La CGC a fait le choix de signer cet accord pour plusieurs raisons :

- les augmentations indemnitaires concernent tous les agents quel que soit leur grade et leur branche. La CGC-Douanes, seule organisation représentant spécifiquement les cadres des douanes présente à l'occasion de cette signature, a pesé pour que les mesures n'oublient pas les catégories A qui ont été largement mobilisées dans la perspective du Brexit et qui ont permis d'assurer la continuité du service public.
- il acte une mise à niveau des heures de nuit, dimanches et jours fériés, sur le montant le plus favorable.
- il vise également à améliorer les conditions de travail des agents au quotidien, conditions qui se sont lentement dégradées depuis plusieurs années.
- il prévoit de réexaminer les conditions de départ à la retraite ainsi que les règles de bonification des agents.

C'est un accord qui entérine des améliorations indemnitaires pérennes qui s'appliqueront, pour partie, dès novembre 2019.

La création d'un comité de suivi, chargé d'évaluer la bonne mise en œuvre de l'accord garantit la participation de l'ensemble des OS aux prochains cycles de négociation.

Cette signature traduit une volonté de pragmatisme de chacune des parties et ouvre désormais la porte à de nombreux chantiers auxquels la CGC Douane participera afin de poursuivre la défense des intérêts de la catégorie A.